

Permis de former

Organisme délivrant l'attestation : CERTIDEV

Depuis le 1er août 2013 (Avenant 17 à la convention collective nationale HCR publiée au JO du 31 juillet 2013), les tuteurs et les maîtres d'apprentissage du secteur des HCR ont l'obligation de suivre une formation spécifique pour l'encadrement du parcours d'apprentissage des alternants.

Cette formation est destinée à favoriser l'accueil, l'accompagnement et la transmission des compétences métier auprès des jeunes et des adultes en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation, et ce dans le respect des règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation dans le secteur.

À l'issue de la formation, vous serez en mesure d'intégrer vos apprenants à leur nouvel environnement professionnel en tant que tuteur-maître d'apprentissage. Vous saurez transférer votre savoir-faire et évaluer la progression de l'apprenant. Vous aurez acquis les outils pour construire son parcours de formation.

Infos utiles

OBJECTIFS

Le/la titulaire du permis de former sera capable de :

- Comprendre les règles du contrat d'alternance
- Intégrer un alternant à son environnement professionnel
- Accueillir, accompagner et organiser le parcours de formation en entreprise
- Transmettre et évaluer les compétences professionnelles



DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

La formation est dispensée sur 2 jours pour l'acquisition du permis de former (valable 4 ans), ou en une journée pour son renouvellement (tous les 4 ans).
Se renseigner auprès de l'ICEP FORMATION pour connaître les sessions



PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Un minimum de compétences de lecture, rédaction et compréhension du français est nécessaire pour le bon déroulement de la formation



INSCRIPTION, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur dossier et entretien de motivation

- Inscription possible tout au long de l'année
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
- Dossier téléchargeable sur icepformation.com



PUBLIC CIBLE

- Professionnels du secteur Hôtellerie-Café-Restaurant



VALIDATION DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation « Permis de former » délivrée par Certidev.



INDICATEURS QUALITÉ

Taux de réussite, rupture, satisfaction, insertion, poursuite d'étude...
[À consulter en ligne via ce lien](#) ou en flashant ce QR code :



CONTENU DE LA FORMATION

Compétences visées :

Bloc 1 : La formation en apprentissage

- Découvrir les caractéristiques du contrat et les principaux éléments de la réforme en application au 1er janvier 2024
- Connaître le rôle des trois parties au contrat
- Définir les missions du tuteur / maître d'apprentissage
- Connaître les compétences à mobiliser

Bloc 2 : L'intégration et l'accompagnement de l'alternant

- Accueillir, intégrer et encadrer dans le temps une personne en situation d'alternance
- Être le relais avec le centre de formation

Bloc 3 : L'évaluation des compétences en milieu professionnel

- Établir un transfert des connaissances et compétences
- Évaluer l'apprenant et suivre sa progression dans le temps
- Maîtriser les différents types d'évaluation

Bloc 4 : Le droit du travail applicable à la formation en alternance

- Le cadre juridique applicable
- Le fond, la forme, la durée des contrats et le statut de l'alternant
- La réglementation spécifique aux mineurs



Modalités, ressources et moyens pédagogiques

- Utilisation de méthodes pédagogiques expositives, interrogatives ou actives
- Remise d'une fiche individuelle de la formation
- Remise au stagiaire du support pédagogique utilisé par le formateur au début de la formation
- Remise d'une fiche individuelle d'appréciation de la formation
- Équipements informatiques et numériques

Modalités d'évaluation

Évaluation finale - forme : QCM écrit durée 10min



Financements et tarifs

Le coût de la formation peut être pris en charge. Pour plus de précisions, contactez-nous.